 

COMMUNIQUE DE PRESSE

Covid-19

Brive, le 21 avril 2020

La levée progressive du confinement à partir du 11 mai, si elle se confirme, nous fixe un horizon de sortie qu’il nous faut préparer dans les meilleures conditions.

**Réouverture des écoles :**

Au regard des annonces du ministre de l’Education nationale de ce matin, il ne devrait pas y avoir d’obstacle à la réouverture des écoles à Brive, à la condition que l’Etat, et en particulier l’Education nationale, préserve à la fois la santé des élèves et celle de nos personnels.

Sur la mise en œuvre, Frédéric Soulier, Maire de Brive, attend de l’Etat que les maires soient associés dès maintenant sur toutes les questions liées aux modalités pratiques et financières nécessaires, qui ne peuvent demeurer à la seule charge des communes.

N’oublions pas que l’école reste un repère indispensable dans l’équilibre des enfants, notamment pour des raisons de rythme biologique. Rouvrir maintenant pourrait être riche d’enseignements pratiques pour la rentrée scolaire de septembre 2020, alors que le covid-19 n’aura pas disparu des esprits.

Dans l’éventualité où l’Education nationale envisagerait un mode d’accueil qui ne concernerait pas tous les enfants en même temps, la Ville de Brive pourrait proposer que les centres de loisirs soient ouverts dès la fin de la période de confinement, pour les familles dont les deux parents travaillent.

Il s’agirait d’un accueil adapté à un nouveau rythme scolaire, réparti entre les moyens des écoles et des centres de loisirs.

**Masques :**

L’Agglo de Brive a commandé pour sa population 100 000 masques en tissu réutilisables.

Ces masques seront disponibles dès le 11 mai, gratuitement, pour les habitants des 48 communes de l’Agglo.

**Soutien à l’économie et aux entrepreneurs de notre territoire :**

Sur le principe, nous interviendrons là ou l’Etat et le Conseil régional n’interviennent pas et sur trois axes :

* par une série d’aides financières, de fonds de soutien, d’avances remboursables, d’exonération de certaines taxes ou impôts ;
* par des moyens offensifs pour soutenir les entreprises dans l’indispensable mutation des métiers, dont la pandémie pousse un peu plus à l’adaptation ;
* par l’accompagnement des entreprises de TP et BTP par la commande publique.

 L’Agglomération de Brive présentera l’ensemble de ces mesures inédites début mai.